



Amiens, le 29 août 2016

Communiqué de presse

Elections municipales complémentaires Commune de BUS-LA-MÉSIÈRE



Par arrêté préfectoral du 16 août 2016, les électrices et électeurs de la commune de BUS-LA-MÉSIÈRE sont convoqués le 25 septembre 2016 (et le 2 octobre en cas de second tour) à l'effet de procéder à l'élection de quatre conseillers municipaux.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

RAPPEL : Pour les élections municipales, la déclaration de candidature est désormais obligatoire.

Dans les communes de moins de 1.000 habitants, le dépôt d'une candidature est obligatoire.

Dans le cas d'un second tour, et uniquement dans le cas où le nombre de candidats présents aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir, seuls les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour doivent déposer une déclaration de candidature pour le second tour.

L'enregistrement des candidatures s'effectue à la sous-préfecture de Montdidier, sise 7 rue Jean Dupuy, aux dates et heures suivantes :

Pour le 1^{er} tour :

- lundi 5 septembre 2016 de 9h à 12h et de 14h à 16h30,
- mardi 6 septembre 2016 de 9h à 13h et de 14h à 16h30,
- jeudi 8 septembre 2016 de 9h à 13h et de 14h à 18h.

Pour le 2^{ème} tour :

- Lundi 26 septembre 2016 de 9h à 12h et de 14h à 16h30,
- Mardi 27 septembre 2016 de 9h à 13h et de 14h à 18h.

Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous à la sous-préfecture de Montdidier (03.22.98.30.30).